

Que faire vis-à-vis des 112 sociétés criminelles dénoncées par le Conseil des Droits de l'Homme ?

Description

Par Santiago González Vallejo (Comité de Solidarité avec la Cause arabe), le 4 janvier 2021



Réfugiés de Palestine à l'entrée du camp de Bureij, recevant des rations alimentaires pendant la pandémie de Covid-19.

Si le comportement criminel n'implique pas de rejet ni de coût, le message explicite est que la loi du plus fort prévaut, tout comme l'impunité et la récidive criminelles. C'est pourquoi la prévalence du droit et du droit international, qui touche également les entreprises, est si importante.

En tant que résultat de ces axiomes, il y a une défaillance dans la gouvernance internationale et dans les États démocratiques.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a été mandaté en 2016 pour déterminer quelles entreprises profitaient de l'occupation israélienne des territoires palestiniens. Le mandat était limité au seul territoire palestinien postérieur à 1967, sans inclure les entreprises bénéficiant de l'occupation israélienne dans le Golan syrien.

Finalement, et après avoir surmonté la pression infinie des gouvernements des pays occidentaux se trouvaient les sièges sociaux des entreprises étudiées, Michèle Bachelet, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a rendu public le 12 février dernier un premier rapport incluant 112 entreprises. Il faut dire que le rapport initial en 2018 comprenait 307 entreprises ; les examens, avertissements et engagements ultérieurs ont finalement réduit la liste à 112 entreprises dont 94 ont leur siège en Israël, le reste étant des États-Unis, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de Thaïlande. Certaines des entreprises mentionnées sont partenaires de l'Union européenne dans différents programmes et nombre d'entre elles ont des filiales dans de nombreux pays. Parmi les entreprises citées figurent Airbnb, Booking, TripAdvisor, Expedia et eDreams.

Les Nations unies et l'Union européenne considèrent que les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont illégales. Enfin, presque tous les pays des Nations unies, sauf les États-Unis et, curieusement, certains États insulaires du Pacifique qui mettent leurs votes aux enchères.

Cependant, on constate un laxisme dans la mise en œuvre et l'application de règles dissuasives à l'égard de la puissance occupante, prévues par la Quatrième Convention de Genève, et à

lâ??Ã©gard des entreprises qui profitent de lâ??occupation, par lâ??Union europÃ©enne elle-mÃªme, ses Ã©tats membres et de multiples organismes rÃ©gulateurs. NÃ©gligence ou complicitÃ©.

Lorsque la liste a Ã©tÃ© publiÃ©e, nous avons constatÃ© des lacunes importantes et une absence dâ??entreprises reconnues pour leur participation Ã lâ??exploitation et au profit grÃ¢ce Ã la puissance de lâ??armÃ©e et des autoritÃ©s israÃ©liennes. Ainsi, par exemple, lâ??une des 112 entreprises nommÃ©es est lâ??entreprise israÃ©lienne *Shapir Engineering and Industry* qui possÃ©de des carriÃ©res et a construit des colonies et des infrastructures dans les territoires palestiniens occupÃ©s. Sa sociÃ©tÃ© partenaire dans lâ??extension et la construction de nouvelles lignes de tramway entre la ville occupÃ©e de JÃ©rusalem et les colonies voisines, la sociÃ©tÃ© espagnole Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles (CAF), nâ??a pas Ã©tÃ© mentionnÃ©e. Pour lâ??instant.

Mais quelles sont les consÃ©quences de lâ??inscription sur la liste des sociÃ©tÃ©s criminelles ? Une personne normale comprendrait que ces entreprises soient poursuivies en fonction de la gravitÃ© des faits dÃ©monstrÃ©s, quâ??elles soient sanctionnÃ©es pour leurs bÃ©nÃ©fices et que leurs dirigeants soient disqualifiÃ©s. En outre, les mÃ©canismes rÃ©glementaires devraient porter ces Ã©lÃ©ments dâ??information Ã la connaissance des investisseurs, des salariÃ©s et des clients ; ils perdraient leur droit de soumissionner aux appels dâ??offres publics, dâ??appartenir Ã certaines associations dâ??entreprises qui dÃ©fendent le droit ou dâ??Ãªtre sur le marchÃ© boursier.

Pour ces raisons, les dÃ©putÃ©s Manu PiÃ±eda et Sira Rego ont demandÃ© Ã la Commission europÃ©enne, aprÃªs la publication de la liste de lâ??ONU, comment elle allait traiter les 112 sociÃ©tÃ©s mentionnÃ©es et les autres qui opÃ©rent dans les territoires occupÃ©s, au service de lâ??occupation.

La rÃ©ponse de la Commission nâ??aurait pas pu Ãªtre plus dÃ©cevante. *« Lâ??UE estime que toutes les entreprises devraient appliquer les principes directeurs sur les entreprises et les droits humains, adoptÃ©s par consensus au Conseil des droits de lâ??homme des Nations unies le 16 juin 2011. Lâ??UE a intÃ©grÃ© la mise en Åuvre des principes directeurs dans le plan dâ??action de lâ??UE pour les droits humains et la dÃ©mocratie 2015-2019. Une communication conjointe de la Commission europÃ©enne et de la Haute reprÃ©sentante sur un plan dâ??action de lâ??UE pour les droits humains et la dÃ©mocratie 2020-2024, publiÃ©e le 25 mars 2020, fait Ã©galement rÃ©fÃ©rence Ã la nÃ©cessitÃ© dâ??encourager et de soutenir activement les efforts des pays partenaires pour mettre en Åuvre les principes directeurs des Nations unies. Les Ã©tats membres de lâ??UE ont la responsabilitÃ© de sensibiliser les entreprises et les citoyens europÃ©ens aux principes directeurs et aux risques potentiels liÃ©s aux activitÃ©s Ã©conomiques et financiÃ©res dans les Ã©tablissements Å».*

Ce ne sont que grandiloquences qui ne dÃ©passent pas le volontarisme mis en avant dans les Principes directeurs puisque leurs violations nâ??entraÃªnent pas de sanctions. Simplement la possibilitÃ© dâ??affecter leur image de marque.

OÃ¹ sont les sanctions ? Le droit espagnol des contrats ou la Renfe espagnole, le British Network Rail ou la SNCF ont-ils dit quelque chose ? Les auditeurs de Shapir ou de la CAF, Deloitte, ont-ils montrÃ© dans leurs rapports que ces sociÃ©tÃ©s tirent profit de leurs crimes ? La Commission nationale espagnole du marchÃ© des valeurs mobiliÃ©res ou le FTSE Russel ont-ils montrÃ© que la CAF ou Shapir avaient grossi leurs carnets de commandes aux dÃ©pens des Palestiniens ? Quelle promotion peut-on faire des principes directeurs lorsque leur non-respect ne coÃªte rien aux sociÃ©tÃ©s qui

violent les lois internationales ? Ce sont les routes que nous devons emprunter.

Source : [El diario](#)

Traduction SF pour lâ??Agence mÃ©dia Palestine

Tags

1. 112 sociÃ©tÃ©s criminelles
2. camp de Bureij
3. Covid
4. pandÃ©mie
5. rations

date crÃ©Ã©e

2021/01/05